



AVIS PUBLIC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Avis public est par la présente donné aux citoyens de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

- **Que** le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, au 33, rue de l'Église, à Saint-Ferréol-les-Neiges, le **26 août 2019 à 19 heures**.

- Les sujets suivants y seront traités :

1. Ouverture de la séance

2. Avis de convocation

3. Dossiers Urbanisme

3.1. Recommandations suite à la séance régulière du CCU du 20 août 2019

3.1.1. PIIA

3.1.1.1. 52, rue du Lynx - Construction neuve

3.1.1.2. 129, et 131, rue de la Tourbe - Construction d'un jumelé

3.1.1.3. 117, rue Portage-des-Mousses - Agrandissement

3.1.1.4. 126, rue du Portage-des-Mousses - Revêtement extérieur

3.1.1.5. 2986, avenue Royale - Tambour

3.1.1.6. 29, rue Calgary - Abri à bois

3.1.1.7. Lot 80-P et 81-P - Lac artificiel

3.1.2. Modification des plans soumis au PIIA

3.1.2.1. 91, rue du Rocher - Changement de couleur

3.1.2.2. 3175, avenue Royale - Construction bâtiment commercial

4. Période de questions

5. Levée de la séance

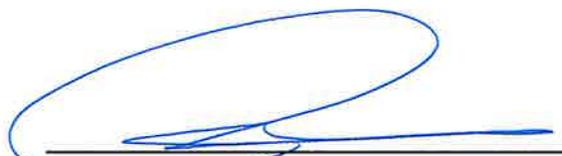
CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné Martin Leith, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville
2. Caisse Desjardins de la Côte-de-Beaupré
3. Église
4. Marché du village Dany Drouin
5. Marché Mont-Ste-Anne
6. Garage Daniel Morency

le 23 août 2019, entre 8 heures et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 23 août 2019.



Martin Leith
Secrétaire-trésorier